



## Mairie de MARBOUÉ

11 rue du Docteur Péan  
28200 MARBOUÉ  
☎ 02 37 45 10 04  
✉ [mairie@marboue.fr](mailto:mairie@marboue.fr)  
@ marboue.fr

2025

### CONTRAT D'UTILISATION DE LA SALLE DE RÉUNION POTTIER ET DE LA MAISON CHARLES SANDRÉ

- COMMUNE  
 HORS COMMUNE

**ENTRE :**

Commune de Marboué, 11 rue du Docteur Péan – 28200 MARBOUÉ,  
représentée par Mme Gaëlle CHASSELOUP, Mme le Maire de MARBOUÉ  
d'une part,

**ET :**

Nom	
Prénoms	
Date de naissance	
Lieu de naissance	
Nom de l'association	
Adresse	
Téléphone	
Nom de l'assurance	
Assurance souscrite le	
Numéro de police	

Il a été convenu un droit temporaire d'utilisation de :



- Salle de Réunion POTTIER : 12 rue du Docteur Péan



- Salle du 1<sup>er</sup> étage de la Maison Charles Sandré : 21 rue du Docteur Péan  
 Salle du 2<sup>ème</sup> étage de la Maison Charles Sandré : 21 rue du Docteur Péan

**Période de location :** Du ..... au .....

Ou Le ..... (tarif journée)

État des lieux d'entrée et remise des clefs le ..... à.....

État des lieux de sortie et remise des clefs le ..... à.....



Objet de la location : .....

avec un nombre de participants de .....personnes environ.

**POUR LES ASSOCIATIONS COMMUNALES :**

Utilisation régulière

Utilisation ponctuelle (Réunion, AG...)

**Tarifs :**

L'utilisation des locaux ci-dessus désignés est accordée moyennant la somme de : ..... à régler lors de la réservation (voir tarifs communaux).

**Moyen de paiement choisi :**

par prélèvement directement sur le compte de l'utilisateur,

par internet à l'adresse de paiement indiquée sur l'avis des sommes à payer (par prélèvement ponctuel ou carte bancaire),

par voie postale à l'adresse indiquée sur le talon de paiement, par chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor public, accompagné du talon de paiement.

Toutes les conditions d'utilisation sont dans le règlement ci-joint.

Le locataire atteste avoir pris connaissance du règlement et des tarifs ci-joints

**A Marboué, le**

**Madame Le Maire,**

**L'utilisateur,**